



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle Sainte-Véronique, le mardi 1^{er} octobre 2019 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et André Rancourt ainsi que M. le conseiller Denis Brabant.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

Sont absents au cours de la présente séance, Mme Céline Beaugard (maire de la Municipalité de La Macaza) ainsi que MM. les conseillers Robert Lambert et Alain Otto

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

051/01-10-19-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro A-2019-40 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro A-2019-41 modifiant le Règlement numéro A-34 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de l'Agglomération de Rivière-Rouge
3. Adoption du Règlement numéro A-2019-39 de prévention au niveau des incendies

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2019
2. Remboursement de la formation d'un pompier

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle quant à la demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Achat et la mise en place d'un service régional de ravitaillement en air respirable et de décontamination des habits de combat incendie

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS ET CULTURE

J DIVERS

Période de questions du public



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

052/01-10-19-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 3 septembre 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO A-2019-40 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-2019-40 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO A-2019-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO A-34 CONCERNANT LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIR, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-2019-41 modifiant le Règlement numéro A-34 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de l'Agglomération de Rivière-Rouge

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

053/01-10-19-A

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2019-39 DE PRÉVENTION AU NIVEAU DES INCENDIES

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 3 septembre 2019, Mme la conseillère Carole Panneton a donné un avis de motion du présent règlement et a déposé le projet de règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucune modification n'a été apportée audit règlement depuis ledit dépôt du projet le 3 septembre 2019, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro A-2019-39 de prévention au niveau des incendies soit adopté.

Que le règlement numéro A-2019-39 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro A-2019-39 de prévention au niveau des incendies est reproduit au livre des règlements.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

054/01-10-19-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de septembre 2019, totalisant 23 294,06 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

055/01-10-19-A

REMBOURSEMENT DE LA FORMATION D'UN POMPIER

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser M. Cédrik Galarneau, pompier, à participer à une formation sur le « Programme intervention en sécurité incendie 5322 » qui s'échelonnera sur une période approximative de dix-huit (18) mois et dont le coût total est de 789,63 \$ incluant les trousseaux d'apprentissage numériques (CD) et imprimées, les photos et la graduation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

D'autoriser la Ville de Rivière-Rouge, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, à rembourser à M. Galarneau le coût de cette formation au montant total de 789,63 \$ en trois (3) versements, soit aux six (6) mois en autant que les conditions suivantes soient respectées :

- que les versements soient effectués à la suite de la présentation d'une demande de remboursement de M. Galarneau;
- que les versements soient effectués à la suite de la présentation d'une preuve de la réussite des modules faits, des factures et des preuves de paiement de la formation par M. Galarneau, le tout pour ladite période de référence.

Que la présente dépense soit prise à même le budget 2019 de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

056/01-10-19-A

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – ACHAT ET LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE RÉGIONAL DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE ET DE DÉCONTAMINATION DES HABITS DE COMBAT INCENDIE

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Rivière-Rouge a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que lors de la table technique du 9 juillet 2019, les directeurs incendie et les directeurs généraux présents ont soulevé la pertinence de se doter d'équipements de décontamination et de ravitaillement en air respirable;

CONSIDÉRANT qu'avec la modification de la politique d'admissibilité de la lésion professionnelle de la part de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), celle-ci reconnaît maintenant que les pompiers sont à risque de développer une maladie professionnelle en lien avec le métier de pompier;

CONSIDÉRANT que la CNESST a produit *le Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies*, et que celui-ci doit être respecté par les différents services de sécurité incendie afin de prévenir les maladies;

CONSIDÉRANT que les normes de protection respiratoires se sont beaucoup resserrées et que presque toutes les tâches sur les lieux d'incendie requièrent de porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome et que la quantité de cylindres d'air comprimé respirable utilisé est en forte augmentation lors d'intervention;

CONSIDÉRANT que l'action #14 du schéma de couverture de risque en incendie oblige les municipalités et Villes à mettre en place et appliquer un programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des vêtements de protection individuelle selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables de la CNESST;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de l'agglomération de Rivière-Rouge s'engage à participer au projet de mise en commun pour l'achat et la mise en place d'un service régional de ravitaillement en air respirable et de décontamination des habits de combat incendie et d'en assumer une partie des coûts;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

Le conseil de l'agglomération de Rivière-Rouge autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle à titre d'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 19 h 10.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette
Maire